

« Agents territoriaux inquiets »

Yolande Restouin, secrétaire générale nationale du syndicat autonome de la fonction publique territoriale (SAFPT) exprime sa crainte quant à l'extension de la prime dite "au mérite" dans les collectivités territoriales.

Quelle est votre position concernant cette prime au mérite qui, après la fonction publique d'Etat, prend date dans la fonction publique territoriale ?

Nous savions très bien qu'au nom du principe de parité avec les agents de l'Etat, la prime de service et de rendement (PSR) - pour la fonction publique d'Etat, on parle de PFR, pour prime de fonctions et de résultats, NDLR - allait aussi nous être appliquée. Notre grosse inquiétude est celle-ci : le clientélisme qui existait déjà ne fera que se renforcer. Cette PSR comprend deux parts cumulables et modulables indépendamment l'une de l'autre : une part qui tient compte des responsabilités et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées et une part individuelle qui, notamment, tient compte de la manière de

servir de l'agent. Cette dernière part fait l'objet d'un réexamen chaque année, en fonction des résultats de l'entretien d'évaluation. Elle n'est donc pas automatiquement reconductible d'une année sur l'autre.

D'où cette notion de "mérite". Travailler plus ou mieux pour gagner plus ne motive pas la base ?

Les agents territoriaux ne rechignent pas pour travailler plus ou mieux pour gagner plus mais ils sont inquiets et c'est normal. Ce n'était sans doute pas parfait mais la base avait un petit quelque chose. Il y a une grande disparité entre collectivités territoriales. Aucune ne donne le même régime indemnitaire. Avec la PSR censée se substituer à ces différents régimes indemnitaires, la base craint de voir ce qu'elle a aujourd'hui, diminuer

au nom de sa manière de servir évaluée par sa hiérarchie. Cette nouvelle façon de procéder est la porte ouverte à tous les abus. Mais j'attends de voir à l'usage.

D'aucuns disent que cette prime aux résultats, au rendement, n'est rien d'autre que l'incitation à la politique du chiffre dans la fonction publique. C'est votre avis ?

Les collectivités territoriales agissent de plus en plus comme des entreprises. Comme le vin nouveau, il y a les maires nouveaux qui, maintenant, fixent des objectifs à atteindre. On constatera seulement que ces objectifs-là n'ont pas été atteints sans en chercher la cause et se poser la question de savoir si les moyens nécessaires ont bien été donnés. Au final, la prime risque d'être nettement moindre pour certains. Et

comme on aura substitué notre ancien système indemnitaire par celui-là, la part du mérite dans cette nouvelle prime inquiète beaucoup.

Clientélisme, prime aléatoire... D'autres remarques ou griefs possibles ?

Au SAFPT, nous avons plutôt un profond souhait à exprimer. Nos représentants l'ont formulé lors de notre dernière entrevue au ministère : quel que soit le régime indemnitaire imposé, il faut absolument qu'une part fixe et obligatoire soit établie, quelle que soit la collectivité et que cette part soit prise en compte dans le calcul de nos retraites. Tout comme le régime indemnitaire actuel, la PSR n'entrera pas, ou si peu, dans ce calcul. C'est là où le bât blesse. Si les disparités disparaissent, si une part fixe et obligatoire est imposée à toutes les collectivi-



L'UNION EST LE BUT

WWW.SAFPT.ORG

tés, tout le monde pourrait être d'accord.

Propos recueillis
par Malick DIA.

Contact SAFPT
Yolande Restouin
Tél 06 12 26 21 06